

Evolution place Président de la République sous Vè Rép

Par **Loup**, le 09/02/2011 à 21:17

J'ai uniquement besoin d'un conseil au niveau du plan de ma dissertation. Les idées sont déjà là mais je n'arrive pas à me décider sur la structure.. Vos avis sont donc bienvenus !

I/ Les pouvoirs du PR varient en fonction du contexte politique

- A) Le fait majoritaire
- B) Les cohabitations

II/ Les pouvoirs du PR varient en fonction des révisions constitutionnelles

- A) Prééminence du PR depuis De Gaulle
- B) Regain d'importance du Parlement depuis 2008

OU BIEN

I/ Prééminence du PR depuis De Gaulle

- A) L'évolution de la Constitution de 1958
- B) Le fait majoritaire

II/ Ralentissement de la présidentialisation

- A) Les cohabitations
- B) La révision de 2008

Par **alex83**, le 09/02/2011 à 21:19

Bonsoir,

Perso j'opterais pour le premier.

Précisez bien, lorsque vous parlerez de la révision de 2008 que c'est que de la poudre aux yeux... et que ça n'a rien changé...

Par **Loup**, le 09/02/2011 à 21:47

Merci du conseil !

Par **Camille**, le 10/02/2011 à 08:16

Bjr,

C'est surtout qu'il y a une évolution qui n'était prévue par aucun texte, c'est le côté "bling-bling people", mais c'est peut-être "hors sujet" ?

(je sais maintenant pourquoi la tombe du général de Gaulle à Colombey est si grande, ce n'était pas à cause de sa taille mais pour pouvoir s'y retourner commodément...)

8-x

Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le 10/02/2011 à 20:30

[quote="Loup":2by37a6r]J'ai uniquement besoin d'un conseil au niveau du plan de ma dissertation. Les idées sont déjà là mais je n'arrive pas à me décider sur la structure.. Vos

avis sont donc bienvenus Image not found or type unknown

I/ Les pouvoirs du PR varient en fonction du contexte politique

A) Le fait majoritaire

B) Les cohabitations

II/ Les pouvoirs du PR varient en fonction des révisions constitutionnelles

A) Prééminence du PR depuis De Gaulle

B) Regain d'importance du Parlement depuis 2008

OU BIEN

I/ Prééminence du PR depuis De Gaulle

A) L'évolution de la Constitution de 1958

B) Le fait majoritaire

II/ Ralentissement de la présidentialisation

A) Les cohabitations

B) La révision de 2008[/quote:2by37a6r]

J'opte aussi pour le premier, mais en inversant le I et II. Il me semble plus logique de présenter l'évolution institutionnelle (le droit donc) avant la pratique (les faits).